

Formation continue

Techniques radiologiques conventionnelles élargies



OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Acquisition de la qualification technique pour la prise de clichés en radiologie conventionnelle élargie (crâne, colonne vertébrale, abdomen et bassin) décrit dans l'ordonnance sur la formation en radioprotection des assistants médicaux (RS 814.501.261).

En outre, la formation abordera également les points suivants :

- bases légales (directives, règlements, etc) ;
- diffusion des rayonnements ;
- radioprotection opérationnelle ;
- la classification des doses ;
- les effets déterministes et stochastiques ;
- niveaux de référence diagnostiques ;
- moyens de protection.

A l'issue de ce cours, le candidat :

- est à même de réaliser les positionnements radiologiques associés en tenant compte des exigences particulières concernant la radioprotection ;
- est à même d'apprécier si la qualité d'un cliché correspond aux exigences de réussite ;
- maîtrise les connaissances anatomiques des différentes régions étudiées ainsi que les aspects concernant l'appareillage radiologique

Programme : Un module de formation théorique et pratique de 5 jours.
Un examen pratique et oral de 30 minutes.

Lieu : Centre médical de la Servette
Avenue de Luserna 17
1203 Genève

Dates : du 10 octobre 2020 au 17 avril 2021

Horaires : Les cours ont lieu de 8h00 à 17h00 et intègrent des périodes de travail supplémentaires.

Examen : 17 avril 2021

Enseignants : Mme Virginie GAVIN
Technicien en radiologie médicale



Délai d'inscription : 15 jours avant le début du cours

Assurance

Durant les cours, les accidents sont couverts par l'assurance LAA pour les personnes ayant un employeur. Les autres participant(e)s doivent être couvert(e)s par une assurance personnelle.

Confirmation : Une confirmation d'inscription vous sera envoyée.

Annulation : Les annulations doivent être communiquées aux responsables de la formation continue par e-mail (formation@agam-ge.ch).

Frais d'annulation

- Avant convocation au cours, l'AGAM peut facturer CHF 70.- pour les frais administratifs.
- Après convocation au cours, les frais se montent à 50% du prix de la formation.
- Dès le 1^{er} jour du cours, 100% du prix de la formation est dû. Ainsi, un(e) participant(e) qui ne se présente pas doit verser l'intégrité du prix de la formation.
- Le/la participant(e) a aussi la possibilité de se faire remplacer, et ce, sans frais. Dans ce cas, l'inscription du/de la remplaçant(e) est soumise à l'acceptation de son dossier comme indiqué dans le chapitre « conditions d'admission ».

CONDITION D'ADMISSION AU COURS

Être : Assistant(e) médical(e) avec Certificat Fédéral de Capacité.
Assistant(e) de médecin diplômé(e) DFMS avec autorisation de radiographier le thorax et les extrémités.

Les autres professionnels de la santé disposant de la qualification technique (cours de radioprotection) pour les examens du thorax et des extrémités et attestant d'une activité professionnelle d'au moins 3 ans dans un cabinet médical couvrant tous les domaines de compétences d'un(e) assistant(e)s médical(e) titulaire d'un CFC.

L'utilisation d'installations radiologiques à des fins de diagnostic en médecine humaine n'est permise que suivant les instructions d'un médecin ayant la qualité d'expert. Sont exceptés les mammographies, les radioscopies et tous les examens CT.

Pouvoir fournir

- Un certificat de travail attestant une activité professionnelle de 3 ans dans des cabinets médicaux pratiquant des examens radiologiques du thorax et des extrémités.
- Une attestation d'une place de formation avec pratique de la radiologie élargie, sous responsabilité d'un médecin expert en radioprotection. Le formulaire ad hoc est transmis à réception de l'inscription.
- Une copie de votre droit de pratique.

FINANCE ET ORGANISATION

Finance d'inscription : CHF 2'000.- pour les non-membres
CHF 1'500.- pour les membres AGAM

CONDITIONS D'ADMISSION A L'EXAMEN

- Les personnes remplissant les conditions d'admission au cours.
- La participation au cours de formation continue pour les techniques radiologiques conventionnelles élargies (au minimum 80% du cours) est exigée, y compris la préparation aux examens.
- 50 clichés de preuves d'exercice à effectuer depuis le début du cours, ou sur une période de 18 mois maximum, avec report de la date d'examen à la prochaine session.
- La composition des clichés est libre : clichés de la colonne vertébrale, du bassin, de l'abdomen, du crâne. Les prises de clichés doivent être attestées par le médecin expert en radioprotection et répertoriées sur le formulaire ad hoc distribué le premier jour de cours.
- Les frais des cours et des examens doivent être réglés avant le début des cours et les examens.
- Pour recevoir le certificat, il faut avoir réussi l'examen et prouver ses compétences sur présentation de l'attestation des 50 clichés.

Certification : Certificat reconnu EduQua délivré par l'AGAM et OrTra santé social Genève. Le Centre d'imagerie de la Servette est le lieu de formation reconnu par l'OFSP.

Renseignements : Fabienne SEDDA au 079.175.51.71
formation@agam-ge.ch

Inscriptions : www.agam-ge.ch

